

## ANNEXE – TARIFS

*Ils sont fixés par délibération du Conseil Municipal.*

### Accueil de Loisirs primaire et maternel extrascolaire

Plusieurs tarifs sont proposés en adéquation avec les besoins des familles et les revenus du foyer.

Le tarif « journée » comprend une collation, le repas, le goûter, et les activités.

Le tarif « demi-journée sans repas », une collation ou le goûter, et les activités.

Le tarif « demi-journée avec repas », une collation ou le goûter, le repas, et les activités.

Le tarif « repas mercredi ».

#### 1/Tarifs applicables aux résidents de CORNEILLA ou de THEZA relevant du régime général <sup>(a)</sup>

<u>Quotients</u>	<u>Journée</u>	<u>½ journée sans repas</u>	<u>½ journée avec repas</u>
0 à 450	<u>7,00 €</u>	<u>4,00 €</u>	<u>6,00€</u>
451 à 750	<u>10,00 €</u>	<u>6,00 €</u>	<u>9,00 €</u>
751 à 1000	<u>13,00 €</u>	<u>7,50 €</u>	<u>11,50 €</u>
1001 et plus	<u>14,00 €</u>	<u>8,00 €</u>	<u>12,50 €</u>

#### 2/ Tarifs applicables aux résidents de CORNEILLA ou à THEZA relevant du régime MSA et autres régimes <sup>(b)</sup>:

<u>Journée</u>	<u>½ Journée sans repas</u>	<u>½ Journée avec repas</u>
<u>14,00 €</u>	<u>8,00 €</u>	<u>12,50 €</u>

#### 3/Tarifs autres communes (allocataires tous régimes confondus même scolarisés à CORNEILLA :

<u>Journée</u>	<u>½ Journée sans repas</u>	<u>½ Journée avec repas</u>
<u>16,00 €</u>	<u>9,00 €</u>	<u>13,00 €</u>

(a) tarifs également applicables pendant les **périodes des vacances intercommunales** aux résidents de CORNEILLA, THEZA et MONTECOT, relevant du régime général

(b) tarifs également applicables pendant les **périodes des vacances intercommunales** aux résidents de CORNEILLA, THEZA et MONTECOT, relevant du régime MSA et autres régimes

#### 4/ Tarifs applicables pour les enfants rentrant dans le cadre d'un projet de prévention :

<u>Journée</u>	<u>½ Journée sans repas</u>	<u>½ Journée avec repas</u>
<u>12,50 €</u>	<u>7,00 €</u>	<u>11,00 €</u>

### Accueil de Loisirs primaire et maternel périscolaire

#### 1/Tarifs mensuels (sans le mercredi) par enfant applicables aux résidents de la commune :

<u>QUOTIENTS</u>	<u>0 à 450</u>	<u>451 à 750</u>	<u>751 à 1000</u>	<u>1001 et plus</u>
<u>TARIFS</u>	<u>12,00 €</u>	<u>14,00 €</u>	<u>16,00 €</u>	<u>17,00 €</u>

\* Pour les résidents qui relèvent de la MSA ou autres régimes les tarifs sont les mêmes que ceux appliqués au quotient 1001 et plus.

Pour les enfants rentrant dans le cadre d'un projet de prévention, le tarif mensuel applicable est de 16,00€.

## 2/Tarifs des mercredis applicables aux résidents de la commune :

<u>QUOTIENS</u>	<u>½ JOURNEE MERCREDI SANS REPAS</u>	<u>½ JOURNEE MERCREDI AVEC REPAS</u>	<u>REPAS</u>
0 à 450	<u>4,00 €</u>	<u>6,00 €</u>	<u>4,20 €</u>
451 à 750	<u>6,00 €</u>	<u>9,00 €</u>	
751 à 1000	<u>7,50 €</u>	<u>11,50 €</u>	
1001 et plus*	<u>8,00 €</u>	<u>12,00 €</u>	

\* Pour les résidents qui relèvent de la MSA ou autres régimes les tarifs sont les mêmes que ceux appliqués au quotient 1001 et plus

## 3/Tarifs scolarisés à CORNEILLA et résidents autres communes (allocataires tous régimes confondus) :

<u>FORFAIT MENSUEL SAUF MERCREDI APRÈS MIDI</u>	<u>½ JOURNEE MERCREDI SANS REPAS</u>	<u>½ JOURNEE MERCREDI AVEC REPAS</u>	<u>REPAS</u>
<u>18,00 €</u>	<u>8,00 €</u>	<u>12,00 €</u>	<u>4,20 €</u>

## 4/ Tarifs applicables pour les enfants rentrant dans le cadre d'un projet de prévention :

<u>½ JOURNEE MERCREDI SANS REPAS</u>	<u>½ JOURNEE MERCREDI AVEC REPAS</u>	<u>REPAS</u>
<u>7,00 €</u>	<u>10,50 €</u>	<u>4,20 €</u>

## Séjours

Tarifs applicables aux résidents de la commune moins de 19 ans et également applicables pendant les périodes des vacances intercommunales aux résidents de THEZA et MONTESCOT

<u>QUOTIENTS</u>	<u>PARTICIPATION DES FAMILLES Calculé sur la base du coût réel du séjour</u>
0 à 450	20 %
451 à 750	30 %
751 à 1000	40 %
1001 et plus*	50 %
Extérieurs	100 %

\* Pour les résidents qui relèvent de la MSA ou autres régimes les tarifs sont les mêmes que ceux appliqués au quotient 1001 et plus.

Pour les enfants rentrant dans le cadre d'un projet de prévention, le tarif applicable est de 46% du coût réel du séjour.

## Accueil de Loisirs adolescents (Point-Jeunes)

Une adhésion annuelle est obligatoire pour l'accès aux locaux, au matériel mis à disposition ainsi qu'aux activités proposées. Pour les activités ponctuelles faisant appel à un ou des prestataires la participation des familles sera calculée en fonction du coût de l'activité et du quotient familial. Il sera proposé une tarification en fonction du coût réel des activités et du quotient familial.

**1/ Adhésion annuelle (septembre à août) :**

- a) Tarif résidents de la commune moins de 19 ans : 9,00 €
- b) Tarif aux jeunes résidents hors de la commune : 18.00 €

**2/ Tarifs des activités applicables aux résidents de la commune moins de 19 ans et également applicables pendant les périodes des vacances intercommunales aux résidents de THEZA et MONTESCOT :**

○ **Sans repas**

QUOTIENTS	Activités 1 ≤ 10	Activités 2 > 10 et ≤ à 15	Activités 3 > 15 et ≤ à 20	Activités 4 > 20 et ≤ à 25	Activités 5 > 25 et ≤ à 30	Activités 6 > 30 et ≤ à 35	Activités 7 > 35 et ≤ à 40	Activités 8 > 40 et ≤ à 45	Activités 9 > 45 et ≤ à 50	Activités 10 Repas
0 à 450	2	4	6	8	9	11	13	15	18	1.5
451 à 750	4	6	8	10	12	14	16	19	21	
751 à 1000	4.50	6.50	9	11	14	16	18	21	23	
1001 et plus*	5	7	10	12	15	17	20	22	25	3
Extérieurs	10	12	17	22	27	32	37	42	47	

\*Pour les résidents qui relèvent de la MSA ou autres régimes les tarifs sont les mêmes que ceux appliqués au quotient 1001 et plus

- **Avec repas pris au restaurant scolaire : + 4,20 €**

**Restaurant Scolaire**

- Les tarifs sont les suivants :

- forfait mensuel..... 53,00 €
- ticket repas enfant..... 4,00 €